

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEZAC**

Nbre de Conseillers en exercice	15
présents	9
votants	9

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Retrait de la délibération n°2026-06-06

DELIBERATION n° 2026-08-02

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin 2026, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François JOYÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 juin 2026

PRESENTS : CHASSIN Franck ; COURJAUD Thierry ; Dominique DIDIER ; DUPUY Elodie ; FEBVIN Marie-Pascale ; JOYÉ Jean-François ; LIMOUZIN Sandrine ; METTE VIALATTE Séverine ; SOPENA Patrice ;

ABSENTS-EXCUSES : BOTTERO Aurélie a donnée pouvoir à Madame Elodie DUPUY ; GENAIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur JOYÉ Jean-François, HERAUD Claudine a donnée pouvoir à Monsieur CHASSIN Franck ; LAMBERT Régine ; SICAUD Geoffrey ; ZOCCO Jonathan a donné pouvoir à Madame METTE VIALATTE Séverine.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Elodie DUPUY

Considérant qu'en raison de la fin de contrat d'un agent contractuel il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de 6 mois à temps complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35h heures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés , le conseil municipal,

DÉCIDE

- La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet ; pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ; du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2026.
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} juillet.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 15/06/2026

Affiché le : 15/06/2026

Transmis au représentant de l'état : 15/06/2026

Le Maire
J-F JOYÉ

Secrétaire de séance
Elodie DUPUY

